



**Commune de Genêts**  
Bulletin d'informations locales  
Mois de novembre 2022, n°104

### **Repas des anciens**

Le CCAS organise le repas à la salle polyvalente de Genêts le 16 novembre 2022 à partir de 12h. Les inscriptions sont faites auprès de Marcel LEGOUPIL (02.3370.83.46).

### **Comité des fêtes**

Le comité des fêtes organise les 26 et 27 novembre une bourse aux jouets à la salle polyvalente.

### **Commémoration de l'armistice**

La cérémonie du 11 novembre se déroulera en plusieurs temps :

9h45	Cérémonie au monument aux morts à Dragey
10h00	Cérémonie au monument aux morts à Saint Jean Le Thomas
10h15	Cérémonie au monument aux morts à Ronthon
10h30	Messe à l'église de Champcey
11h45	Cérémonie au monument aux morts à Genêts

À l'issue des cérémonies un vin d'honneur sera offert par la commune de Genêts et servi à la salle polyvalente.

### **Nos commerçants**

La **boulangerie** sera fermée « pour travaux » du 14 au 24 novembre inclus.

L'**épicerie** ferme ses portes le 6 novembre à midi et réouvrira le 29 novembre.

Le restaurant **LA PAUSE DE GENÊTS** est fermé pour congés annuels du 31 octobre au 27 novembre 2022.

La boutique éphémère de Noël et le salon de thé rouvriront leurs portes à partir du 1<sup>er</sup> décembre.

Pensez-y pour vos cadeaux de Noël.

La soirée d'inauguration de la boutique est le 28 novembre à partir de 17h.

### **Les amis de Sélunes**

Les amis de Sélune vous invitent à venir découvrir la pièce de théâtre « Le grand courlis » le samedi 19 novembre 2022 à 18h et 20h30 à la salle polyvalente.

Merci de réserver votre place, car le nombre est limité, au 06.78.09.20.75

## Chenilles processionnaires du pin

Nous entrons dans la période du déplacement des chenilles processionnaires.

Le risque urticant va progressivement s'amplifier sur l'automne. La période critique commence en décembre, avec des processions (donc des descentes au sol) pour des délocalisations (changement d'arbre). Généralement, les processions d'enfouissement dans le sol, pour terminer le cycle au stade chenilles, ont lieu entre janvier et mars. C'est donc pendant l'hiver que le risque pour la population est le plus fort (mais aussi les mammifères de façon générale, dont les chiens, particulièrement sensibles).

Vous pouvez retrouver diverses informations sur internet (fiches techniques, moyens de lutte, annuaire d'entreprises de lutte...) :

- Sur le site internet de la FDGDON : <https://www.fdgdon50.com/Chenilles-urticantes>

## Préfecture

Au regard de la sécheresse actuelle, il est nécessaire de rappeler que le **brulage des déchets verts à l'air libre est interdit** (circulaire du 18 novembre 2011, note du 11 février 2014, article 84 du règlement sanitaire Départemental (RDS)).

**Usage raisonné de l'eau** : L'Arrêté Préfectoral du 27/10/2022 place la commune en niveau d'alerte (jaune) déclenche le niveau d'alerte sécheresse sur notre commune, il en découle des mesures de restrictions des usages de l'eau (voir affichage en Mairie).

## GRANDES MARÉES DU MOIS DE NOVEMBRE

(Horaires pleines mer)

Date	Matin		Soir		Date	Matin		Soir	
	Heure	Coeff.	Heure	Coeff.		Heure	Coeff.	Heure	Coeff.
Jeudi 24	06:57	94	19:18	96	Samedi 26	08:20	94	20:45	91
Vendredi 25	07:38	97	20:01	96	Dimanche 27	09:04	88	21:32	83

Source : Annuaire des marées 2022